



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR EVENTS FIVE

---

### I) LA DIRECTION VOUS INFORME :

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur de l'établissement (Parking et annexes compris).

La direction ne pourra être tenue responsable des accidents survenant à l'intérieur du Centre EVENTS FIVE. Nous vous informons également que nous ne faisons que louer nos différents espaces. Nous vous conseillons vivement de posséder une assurance responsabilité civile.

EVENTS FIVE se réserve le droit d'interdire ses locaux à toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

L'accès à l'établissement est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure (18 ans révolus). Les parents ou adultes référents ont l'entière responsabilité des enfants qu'ils accompagnent dans l'ensemble de l'équipement.

Pour votre sécurité, l'établissement est muni d'une télé surveillance.

### II) ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

SAS EVENTS FIVE est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile et celle de ses préposés. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas d'accidents résultant du non respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel mis à la disposition des clients durant la location des espaces de détente et de loisirs.

De plus, les incapacités de toute nature, les préjudices personnels ou causés à autrui doivent faire l'objet d'une assurance personnelle contractée par le client auprès de la compagnie de son choix.

### III) RESERVATIONS

Elles pourront être effectuées directement au Complexe Sportif aux heures d'ouverture (tel: 05 34 63 18 57), directement sur le site [events-five.com](http://events-five.com) ou encore par messagerie électronique.

LE RESERVATAIRE DEVRA FOURNIR QUELQUES RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION.

#### PAIEMENT A LA SÉANCE

La séance doit être payée avant d'entrer à l'espace de votre choix. Il est de la responsabilité du joueur de se présenter quelques minutes avant la séance (15 min) pour effectuer son règlement.

#### RÉSERVATION PAR INTERNET

La réservation par internet est ouverte à tous sous réserve de fournir une adresse de messagerie électronique valide, et de renseigner quelques champs obligatoire.

Pour des raisons pratiques, nous nous réservons le droit d'un changement de numéro de court ou de terrain sur le même horaire.

Le centre se réserve le droit de changer les plannings à tout moment de l'année.

Le temps effectif de réservation est différent selon les activités et selon les créneaux horaires de la journée.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement s'avèrerait non respectueux des règles de courtoisie et de respect des autres joueurs.

## REMARQUES PARTICULIERES

La période de jeu peut être reconduite avec le même partenaire ou un autre partenaire si un court est disponible ou si un désistement intervient.

Un retard de 10 minutes sera accordé aux joueurs. Passé ce délai, le court ou le terrain pourra être mis à la disposition d'autres joueurs.

## ANNULATION

*La réservation doit être annulée suffisamment tôt :*

Toute réservation non annulée au moins 24h avant le début de la séance est due et sera facturée lors du passage suivant y compris aux abonnés. En cas d'abus de non présentation aux séances réservées, un joueur peut être exclus temporairement ou définitivement du centre.

## **IV) TENUE**

Une tenue correcte est exigée.

Toutes activités physique torse nu et plus particulièrement en tenue non apparentée à l'activité exercée est interdite.

Les usagers doivent se munir d'une paire de chaussures de sport propre et spécifique à chaque activité. La location et/ou l'achat de chaussure est possible dans le centre.

Il est défendu de jouer au squash avec des chaussures à semelles noires, (même « no marking »). Cela évite un parquet glissant et dangereux.

Il est également défendu de pénétrer, chaussé, dans les parties de douches et d'aller sur les courts en chaussures de ville.

Le non respect d'une de ces règles entraînera l'exclusion immédiate du complexe.

## **V) MESURES D'ORDRE - HYGIENE - SECURITE**

- 1- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, de consommer tous produits dopants et/ou illicites non autorisés par la loi dans l'enceinte du centre.
- 2- L'accès à l'équipement est interdit aux personnes :
  - En état d'ébriété évident ou ayant déjà précédemment perturbées le bon fonctionnement de l'installation
  - Atteintes de maladies contagieuses, de plaies, de blessures, maladies cutanées ou malpropreté.
- 3- L'accès aux installations sportives est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure et aux personnes qui ne sont pas en tenue de sport.
- 4- Il est interdit de venir accompagnés d'enfants en bas âge sans surveillance par une personne adulte hors des aires d'activités. Tout enfant de moins de 14 ans doit être accompagné par un adulte.
- 5- Une tenue correcte est exigée à l'intérieur du centre. Le port d'un tee-shirt et d'une tenue de sport est obligatoire pour les activités sportives.
- 6- L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

- 7- Il est obligatoire de mettre une serviette sur les tapis de gym et sur les appareils de musculation. Des lingettes hygiéniques seront mises à disposition.
- 8- Obligation de ranger le matériel après chaque utilisation.
- 9- Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.
- 10- Il est fortement conseillé de porter des lunettes de protection adaptée à la pratique du squash. Le port de telles lunettes est obligatoire pour les mineurs.
- 11- Toute utilisation même accidentelle des extincteurs devra être signalée au personnel de l'établissement.
- 12- Tous les systèmes de sécurité doivent être accessibles en permanence.

Les règles élémentaires de sécurité sont affichées dans le centre. Tout manque à ces règles entraînera l'exclusion immédiate.

### PARKING ET STATIONNEMENT

- Le stationnement ou l'arrêt de tout véhicule sur les trottoirs et les espaces verts est interdit.
- L'ensemble des issues servant de sorties de secours doivent être dégagées en permanences.
- Aucun véhicule privé ne doit stationner sur les emplacements marqués et réservés aux secours.

EVENTS FIVE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets, valeurs ou objets entreposés dans les vestiaires, casiers ou oubliés dans toute autre partie de l'équipement, y compris les zones extérieures.

EVENTS FIVE décline toute responsabilité concernant les accidents pouvant être imputés à l'utilisation des installations ou du matériel sportif à d'autres fins que ce pour quoi ils sont prévus ou à l'inobservation du présent règlement intérieur.

Les déprédations de toute nature aux installations ou au matériel seront assumées par les auteurs ou l'organisation dont ils dépendent.

Toute atteinte à la dignité morale, aux mœurs ou mise en danger physique du personnel ou des usagers est passible de sanctions.

### **VI) ACCES À L'ESPACE DÉTENTE, SAUNA, SPA, HAMMAM**

L'accès à cet espace est réservé aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée correspondant.

L'achat de ce service donne lieu à la délivrance d'un badge d'accès spécifique remis à l'accueil, lors de chaque visite. Ce badge doit obligatoirement être porté durant tout le temps de présence dans cet espace et remis à l'accueil avant de quitter l'établissement.

L'accès à cet espace est interdit au moins de 18 ans, même accompagnés d'un adulte. L'accès au sauna, hammam, spa est déconseillé à personnes souffrantes de pathologies cardiaques, respiratoires, ainsi qu'aux femmes enceintes. Dans tous les cas, il est conseillé de demander avis à un médecin avant utilisation.

- Cet espace est collectif et mixte.
- Une tenue de bain décente est exigée dans cet espace.
- L'utilisation d'une serviette de bain est obligatoire dans le sauna et le hammam.
- Les conditions d'utilisations des saunas et hammams sont affichées dans l'espace détente et doivent être scrupuleusement respectées.
- Aux heures d'affluence et afin de permettre un accès sécuritaire, EVENTS FIVE se réserve le droit de refuser l'accès à cet espace.

## LES SOINS

Tout soin réservé et non décommandé au moins la veille pourra être facturé par le centre. En cas de force majeure ou en fonction des plannings et de la présence des personnels certains soins pourront être modifiés ou reportés par le centre.

L'utilisation des portables est strictement interdite à l'intérieur du centre de soins.

## **VII) ACCÈS À L'ESPACE FORME**

L'accès à cet espace est réservé aux personnes s'étant acquittées du droit d'entrée correspondant.

L'achat de ce service est nominatif. Il donne lieu à la délivrance d'un badge d'accès spécifique remis à l'accueil lors de chaque visite et déposé en ce même lieu avant de quitter l'établissement.

L'accès à cet espace est interdit au moins de 16 ans même accompagnés d'un adulte.

Chaque usager est tenu de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités du fitness et/ou cardio/musculation.

## TENUE DES USAGERS ET HYGIÈNE

- Une tenue de sport adaptée et décente est obligatoire. Les usagers doivent se munir d'une paire de chaussures de sport propre, réservée à l'usage en salle.
- La pratique torse-nu ou pieds nus est interdite.
- L'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les tapis de cours collectifs et sur les appareils et machines de musculation.
- Il est également défendu de pénétrer, chaussé, dans les parties de douches et d'aller sur les courts en chaussures de ville.

Le non respect d'une de ces règles entraînera l'exclusion immédiate du complexe.

Aux heures d'affluence, l'utilisation des appareils de cardio-training est limitée à 20 minutes.

La mobilisation prolongée d'un appareil de musculation est proscrite.

Après chaque utilisation, le matériel de musculation doit être remis à sa place initiale.

Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.

## **VIII) EXÉCUTION**

Toute personne ou groupe constitué contrevenants au règlement intérieur pourront se voir expulsés sans préjudices d'indemnités.

Toute exclusion de mineur sera signalée à la police municipale ou à la gendarmerie.

Indépendamment des mesures prévues aux articles précédents, toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Tout le personnel du complexe EVENTS FIVE est habilité à faire respecter le règlement intérieur. Toute personne manquant à l'une de ces règles pourra se voir exclure du centre.**

## **IX) COMPETITION**

L'organisation de toutes compétitions en dehors de celles propres au centre ne pourra être envisagée que sous contrôle d'EVENTS FIVE.

## **X) INSCRIPTION - ABONNEMENT**

Les inscriptions sont reçues au Complexe EVENTS FIVE : ZI Thibaud, 27 chemin de la Saudrune, 31100 TOULOUSE, aux heures d'ouverture.

Afin de compléter votre dossier il faudra fournir à votre centre:

- La fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée
- 2 photos d'identité
- Justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur de domiciliation
- Un RIB
- Un chèque de caution (montant correspondant à deux mois d'abonnement)
- Autorisation de prélèvement pour les banques
- 1 certificat médical

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

### ABONNEMENTS ET TICKETS SÉANCE

Les abonnements et les tickets séances sont nominatifs.

Vos tickets séances sont valables un an à partir de la date d'achat.

Vos tickets séances ne sont pas remboursables.

Les formules Abonnements ne sont remboursables qu'en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'arrêt définitif de toutes activités physique.

L'arrêt de l'abonnement fera perdre tout avantage tarifaire. Le prix de la période effectuée dans le club sera calculé en tenant compte du prix du forfait mensuel en vigueur au moment de l'arrêt au prorata du nombre de jours effectués. Un justificatif est obligatoire pour toute demande de remboursement. Les demandes se font par écrit en joignant une enveloppe affranchie pour l'envoi du remboursement.

Le tarif acquis le jour de votre signature ne subira pas les éventuelles augmentations.

### PROBLÈMES MEDICAUX

L'abonnement sera gelé pendant la durée de l'arrêt s'il est supérieur à 30 jours et sur présentation d'un certificat médical.

### CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être fourni dès l'inscription ou réinscription à un abonnement et en tout état de cause au plus tard 15 jours après la première réservation. Le certificat médical est valable 12 mois à compter de la date de signature du médecin et devra être renouvelé à échéance.

La présentation d'un certificat médical est fortement recommandée pour les pratiques sportives.

La présentation d'un certificat d'aptitude à la pratique du sauna est obligatoire pour l'accès à l'espace détente.

Les femmes en période de grossesse ou après l'accouchement doivent impérativement le signaler au personnel du centre avant toute pratique physique.

## ABONNEMENTS - CARTE À UNITÉ

Une carte à puce est remise lors d'une inscription dans le centre. La carte est nominative.

Les membres doivent passer la carte à puce du centre dans la borne de contrôle qui est située à l'entrée de chaque espace avant chaque séance. La carte doit être passée à raison d'une fois par séance effectuée.

Les personnes prises en fraude seront exclues du centre sans aucun remboursement.

Le prélèvement automatique sur votre compte bancaire débute le 10 du mois suivant.